



CLUB ATHLETIQUE SPORTIF des CHEMINOTS OULLINS – LYON
Club de Natation déclaration à la préfecture 18.06.2015 N° W691088390
N° affiliation FFN 170690014 - Agrément Ministériel Jeunesse et sport N°14938

Adresse : 4, rue Gabriel Péri – 69350 La Mulatière

Téléphone : 07 83 43 40 12 (Président JM Faure)

E-Mail : cascol.natation@gmail.com

Site Internet : cascol-natation.fr

Page Facebook : [Cascol Natation](https://www.facebook.com/CascolNatation)

Informations pour la saison 2018-2019

	DATE	LIEU
Anciens adhérents	Les mardi 26 et jeudi 28 juin 2018, de 18H30 à 20H00 ATTENTION : après ces dates, vous ne serez plus prioritaires	Siège du club 4 Rue Gabriel Péri, 69350 La Mulatière
Nouveaux adhérents	Les mardi 4 et jeudi 6 septembre 2018 de 18H30 à 20H00	Siège du club 4 Rue Gabriel Péri, 69350 La Mulatière
Forum des Associations	Le samedi 8 septembre 2018 de 10h à 17h30	Gymnase Maurice Herzog 54 Rue Jacquard, 69600 Oullins
Si Places restantes	A partir du 24 septembre 2018 aux heures de cours	Piscine d'Oullins 44 grande Rue d'Oullins 69600 OULLINS

Vous pouvez pré-remplir et imprimer vos dossiers en allant sur le site du Cascol Natation à l'adresse suivante : <http://cascol-natation.fr>

Dates Importantes à retenir

Assemblée générale le 14 ou 21 septembre 2018 (la date sera confirmée)

Début des cours le Lundi 24 septembre 2018

A partir de cet été, le bonnet sera obligatoire pour accéder au bassin, un bonnet aux couleurs du club pourra être acheté au prix de 3€.

Fin des cours le vendredi 7 juin 2019

Journées portes ouvertes : Les mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 Décembre 2018
Les mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 Mars 2019

Fermetures (vacances scolaires) Du samedi 20 octobre au dimanche 4 novembre 2018
Du samedi 22 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019
Du samedi 16 février au dimanche 3 mars 2019
Du samedi 13 avril au dimanche 28 mai 2019
Ainsi que les jours fériés du calendrier

Démonstration, remise des diplômes Le Vendredi 7 juin 2019 – 19h30 à la piscine d'Oullins

Les dates de l'Assemblée Générale, de la remise des diplômes et de la fermeture de la piscine pour les clubs vous seront confirmées ultérieurement.

Un certificat médical est obligatoire pour toute première demande de licence (et au bout de 3 ans de renouvellement).

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, aucun adhérent ne pourra accéder au bassin sans certificat médical.